

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20230406\_8 du 6 avril 2023**

Direction des Finances

---

L'an deux mille vingt trois, le six avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 31 mars 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Solange MARTELLACCI.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 6

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

### PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Anne-France ARGANS pouvoir à Christian AMBARD

Cédric BARBIERO pouvoir à Tassadit BELLABAS

Jean-Louis CLAUDE pouvoir à Patricia DAUVERGNE

Anne PASTUREL pouvoir à Louis PROTON

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clotilde POUZERGUE

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Philippe SOUCHON

### ABSENT(ES) :

Alexandre HEBERT

**Objet : Travaux sur l'éclairage de la grande salle du gymnase Herzog et demande de subvention**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 29/03/2023

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La commune va procéder à des travaux sur l'éclairage du gymnase HERZOG, situé au 54 rue Jacquard à Oullins.

Depuis sa construction en 1991, l'éclairage n'a pas été rénové. L'installation actuelle est fortement consommatrice d'énergie et n'est plus aux normes. La rénovation de l'éclairage du gymnase est donc aujourd'hui nécessaire. L'objectif est, tout d'abord, d'améliorer le confort et la sécurité des usagers grâce à un éclairage adapté aux pratiques sportives.

Ensuite, la mise en œuvre d'une installation technique plus performante, basée sur des technologie LED, permettra de réaliser d'importantes économies d'énergies et de réduire les coûts liés à la maintenance. Un éclairage LED permettra de réaliser une économie de consommation comprise entre 25 et 50 % selon l'utilisation par rapport à l'éclairage à iodeur actuel.

En effet, ce type d'équipement ne nécessite aucun temps de chauffe, ni de refroidissement et la maintenance est facilitée (pas d'ampoule à remplacer). Par ailleurs, il est possible d'adapter la puissance de l'éclairage en fonction des différents types d'utilisation, le niveau loisirs ou scolaire nécessite un éclairage généralement à 50% par rapport à celui pour la compétition.

De plus, il peut être envisageable de limiter aussi le gaspillage en programmant une extinction automatique de celui-ci.

Le coût d'investissement d'un éclairage LED est plus important qu'une solution traditionnelle (entre 30 et 50 % plus cher), mais la baisse des consommations et de la maintenance (durée de vie d'environ 50 000 heures) font de cette technique une solution globale très intéressante, avec un retour sur investissement compris entre 2 et 6 ans selon l'équipement sportif et son utilisation.

L'année 2022 a vu se dérouler la phase d'étude qui est toujours en cours compte tenu de l'importance de l'opération et des enjeux financiers à terme sur la section de fonctionnement de la collectivité du fait des baisses attendues sur les coûts induits par un tel projet.

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 110 000 € TTC.  
Les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

Pour la réalisation de cette opération, la ville d'Oullins pourra solliciter des subventions auprès de différents financeurs et en particulier la Métropole de Lyon au titre des aides à l'investissement 2023.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le lancement des travaux de remplacement de l'éclairage de la grande salle du gymnase Herzog dans la continuité des études débutées en 2022 et en cours de finalisation.

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre du dispositif d'Aide aux Communes 2023 et de tout autre dispositif de financements auxquels cette opération serait éligible.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 069-216901496-20230406-20230406\_8-DE



Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le     /     /  
Mise en ligne le     /     /  
Notification le     /     /

Clotilde POUZERGUE  
Maire  
Conseillère métropolitaine

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille vingt trois, le six avril**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Clotilde POUZERGUE**  
**Maire**  
**Conseillère métropolitaine**

**Le secrétaire de séance**  
**Solange MARTELLACCI**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*